

**Conseil Municipal**  
**du 5 mars 2018 – 20 heures**

**Présents** : Mesdames Dominique BARBOT, Virginie DELAHAYE, Géraldine GERIN, Alison PETIT, Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Bruno CAVOY, Laurent GUILLEMIN, Jean LEFEVRE, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU.

**Absents excusés**

Monsieur Jean-Claude DANET  
Monsieur David SUPPLICIAU  
Pouvoir de Madame Corinne SERRE à Monsieur Patrick BONDEUX

**Secrétaire de séance** : Madame Alison PETIT

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis signés depuis le dernier Conseil Municipal. Il indique également qu'aucune subvention n'a été notifiée depuis le dernier Conseil Municipal.

Par ailleurs, Monsieur le Maire fait part des remerciements à la municipalité d'un couple d'habitants pour le service de courses à domicile.

Suite à la motion votée par le Conseil Municipal le 6 novembre 2017 au sujet de la réorganisation des Unités Territoriales des Infrastructures Routières (U.T.I.R.), le Conseil Départemental informe les élus du choix de l'assemblée sur une réorganisation en 2 U.T.I.R., avec 3 centres d'entretien routier situés à Saint-Amand-en-Puisaye, Donzy et Cosne-Cours-sur-Loire, ce dernier étant le siège du responsable de l'entretien routier pour le secteur.

L'AMF TELETHON informe les élus de la réalisation prochaine du premier essai de thérapie génique sur l'homme pour les patients atteints de la maladie de Crigler-Najjar, une maladie rare du foie. Ces essais sont le fruit du travail entamé depuis de nombreuses années par le laboratoire de l'AFM-Téléthon, grâce aux dons.

Enfin, Monsieur le Maire adresse ses félicitations et ses remerciements à l'ensemble des participants à l'opération « J'aime la Loire Propre » organisée par l'Association de chasse fluviale de la Nièvre, la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre, la Fédération départementale de la pêche le samedi 3 mars dernier à Neuvy. Une trentaine de personnes a participé à cette opération qui a permis de collecter 10 m<sup>3</sup> de déchets. Merci aux habitants et à la société de chasse de Neuvy.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir l'adoption d'une motion contre la fermeture d'une classe de l'école élémentaire à Neuvy envisagée par la Direction Académique de la Nièvre.

**1- MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE EN ECOLE ELEMENTAIRE**

La Direction Académique de l'Education Nationale de la Nièvre envisage dans son projet de carte scolaire, la fermeture d'une classe de l'école élémentaire à la rentrée 2018-2019. Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé à la Direction Académique de l'Education Nationale de la Nièvre, dans lequel il exprime son étonnement face à ce projet de fermeture. Reçu le 1<sup>er</sup> mars 2018 à Nevers, il a fait valoir les arguments en faveur du maintien de cette classe, sans succès. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2018-2019, certes en baisse, ne peuvent justifier une telle fermeture, qui n'était pas envisagée il y a quelques semaines encore. Par ailleurs, il convient de rappeler que des investissements importants ont été réalisés par la commune de Neuvy-sur-Loire aux écoles, à savoir la réalisation d'une contre-allée Avenue du 17 juillet 1944, les travaux de sécurisation des locaux contre le risque d'intrusions, la création d'une voie sécurisée d'accès, la mise aux normes des bâtiments en matière d'accessibilité, la réfection de la cour de l'école élémentaire, la création d'un terrain de jeux sécurisé, la réfection de la toiture de l'école maternelle, l'acquisition de matériels numériques, travaux qui ont été en partie subventionnés par l'Etat. La décision de fermer une classe en élémentaire ne prend pas en compte les caractéristiques de la commune, à savoir notamment les évolutions démographiques liées à l'accueil de familles des agents du CNPE de Belleville-sur-Loire.

Aussi, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, une motion CONTRE la fermeture d'une classe de l'école élémentaire de Neuvy-sur-Loire pour la rentrée 2018-2019.

**2 – CONTRAT AIDE - SERVICE TECHNIQUE**

Un contrat d'insertion est arrivé à son terme. Eu égard à la capacité de la commune à s'inscrire dans le nouveau processus des Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) – Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.), aux besoins en personnel du service technique, et sur proposition de la commission du personnel, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès de Pôle Emploi un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi au service technique à compter du 26 mars 2018, ou à intervenir aux mois de mars ou avril suivant l'avancement de la procédure de recrutement, pour une période de 12 mois à 35H/semaine rémunérées au SMIC.

### 3- DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE A L'HABITATION - TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE DE RESEAUX ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATION

L'Etat a engagé un programme de soutien au déploiement du très haut débit sur le territoire. Le projet « Nièvre THD » s'inscrit dans ce dispositif, et prévoit d'ici 2020, le déploiement de 49 000 prises dans les principales villes de la Nièvre, travaux sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte Nièvre Numérique. 11 457 prises situées sur le territoire de la Communauté de Communes Loire, Vignobles et Nohain (CCLVN) sont visés par la fibre et la montée en débit, pour un coût de 17 517 506 €. La participation de l'intercommunalité s'élève à 3 322 530 €. Compétentes en matière de réseaux et de services locaux de communications électroniques, les collectivités ont la possibilité de confier cette compétence à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Conformément aux principes de spécialité et d'exclusivité régissant les relations avec ses communes membres, la CCLVN, pour être associée aux déploiements de communications électroniques, doit se voir transférer au préalable la compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques. Monsieur le Maire précise que ce transfert ne porte que sur la fibre et le très haut débit.

Le transfert de compétence suppose une délibération du Conseil communautaire, la consultation de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres dans le délai de 3 mois suivant la notification de la délibération du Conseil communautaire constatant le transfert, et un arrêté préfectoral constatant le transfert de compétence dès lors d'une majorité qualifiée de communes a fait part de son accord. Madame PETIT fait remarquer que le développement de la fibre et du très haut débit est une avancée, mais espère que l'ensemble des habitants pourra en bénéficier, l'accès à internet seul étant déjà compliqué.

Le Conseil Municipal décide, à 2 Abstentions et 11 voix POUR, du transfert de la compétence « réseaux et services locaux de communication » à la Communauté de Communes Loire, Vignobles et Nohain.

### 4- ASSURANCE DU PERSONNEL COMMUNAL

Dans le cadre du contrat relatif à l'assurance du personnel communal signé le 22 février 2017, la société d'assurance propose de renouveler pour 2018 les conditions particulières appliquées en 2017, sans modification des conditions générales des garanties et des franchises. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ce renouvellement aux taux de cotisation de 6,48 % pour les agents relevant de la CNRACL, et 1,76 % pour les agents relevant de l'IRCANTEC.

#### Questions diverses :

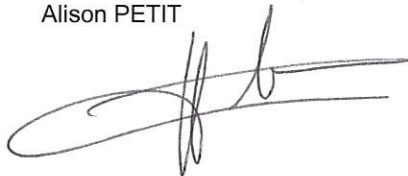
- Madame SOLLOGOUB rappelle qu'il est désormais possible d'acquérir auprès des services de la Communauté de Communes Loire Vignobles et Nohain un composteur, moyennant la somme de 20 €. Les formulaires d'inscription à cette opération sont disponibles à l'accueil de la mairie.

Monsieur le Maire indique qu'aucune réclamation n'a été portée sur le cahier de doléances.

La parole est donnée au public. Un administré souhaite savoir si la Commission Locale d'Information (C.L.I.) de Belleville-sur-Loire a obtenu des informations supplémentaires sur la construction d'une piscine de stockage de déchets nucléaires sur le site. Les membres de la C.L.I. ont sollicité par courrier le CNPE pour organiser rapidement une réunion afin que toutes les informations leurs soient communiquées.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h44.

Le secrétaire de séance,  
Alison PETIT



Le Maire,  
Patrick BONDEUX

